

Cadre général

Axes et objectifs de référence : Axe 3

Renforcer les solidarités en direction des familles et des enfants

« Renforcer le soutien aux familles dans l'exercice de leur parentalité... »

Direction// service ou pôle d'affectation :

Direction de l'enfance et de la famille / service de protection maternelle et infantile (PMI)

Référence au programme, schéma, mission existant :

Missions PMI, schéma départemental enfance famille, Programme 120.

Description de l'action actuelle : Lieux d'accueil Parents-Enfants gérés par des associations, en nombre limité sur le département, soutien financier par le Conseil général.

Description du projet

Objectifs :

- Informer et soutenir les parents dans leur rôle auprès de leurs enfants, favoriser la relation enfants-parents et le lien social
- Offrir un service à tous dans ce domaine quelque soit le lieu d'habitation, en particulier en secteur rural
- Favoriser la prise en compte de cette problématique par des partenaires extérieurs (mairies, associations) et diversifier les pratiques des professionnels sociaux et médico-sociaux.

Description du projet :

1. *bénéficiaire / public cible* :

Tous publics de parents et enfants en recherche d'informations, d'écoute, de conseil, de rencontres avec d'autres familles...

2. *Présentation du contenu du projet* :

Des lieux d'accueil parents-enfants existent sur le département, selon des modalités de fonctionnement différentes, mais ils sont peu nombreux et uniquement en secteur urbain. Ils sont régulièrement fréquentés par des parents de milieux divers qui y trouvent des réponses à leurs attentes.

Dans le cadre des missions de PMI et dans un objectif de prévention précoce et de soutien à la parentalité, il apparaît souhaitable de mettre à disposition d'un plus large public ce type de dispositif qui allie :

- lieu d'écoute, d'information et d'accompagnement pour les parents,
- lieu de rencontres entre parents et de lien social,
- lieu de socialisation pour les enfants.

Mobile et de coût de fonctionnement modéré ce « parents-bus », inspiré du fonctionnement des « bébé-bus (halte-garderie itinérante) permet une installation dans des lieux divers en fonction de besoins repérés et de demandes locales. Il constitue un dispositif de proximité sur un mode de fonctionnement innovant, mettant en jeu les partenariats locaux.

Il apparaît adapté à la mise en œuvre d'actions de prévention en milieu rural et assure, par la présence du « parents-bus » dans la commune, une communication et une meilleure visibilité de l'implication du Conseil général dans le soutien à la parentalité.

3. *Moyens et coûts* :

- 1 bus ou un camping-car aménagé (transport matériel + aménagement pour un accueil à minima) et pouvant être annexé à une salle dans la commune (cf « bébé-bus »). Si on se réfère à ces derniers il faut compter un budget d'investissement de 70 000 € et prévoir dans les lieux d'accueil une adaptation éventuelle d'une salle complémentaire (subventions d'investissement ?).

Cet outil pourrait éventuellement être utilisé pour des activités itinérantes en PMI ou au niveau du secteur social, s'il y a une demande ou une disponibilité suffisante. (Consultations, permanences...)

Il serait intéressant qu'il soit le plus polyvalent possible.

- Professionnel assurant le transport et l'accueil, en lien avec des professionnels du secteur.

Ce personnel pourrait ne pas être indispensable, si le responsable local de l'action en assure le fonctionnement complet.

Par contre il est indispensable de définir un service référent avec un personnel chargé d'être l'interlocuteur des demandeurs (prendre les réservations, assurer un suivi d'entretien, un suivi de l'activité...).

Selon l'hypothèse qui pourrait être retenue on peut estimer ce besoin en personnel référent de 1/3 à 1 ETP.

On peut imaginer aussi que ces tâches soient sous-traitées au niveau associatif, ce qui supposerait bien entendu une compensation financière.

Modifications proposées par rapport à l'existant :

- accès d'un plus grand nombre de parents et d'enfants aux lieux d'accueil
- meilleure couverture du département.
- Action forte de soutien à la parentalité portée par le Conseil général (visibilité en terme de communication)

Etat d'avancement et prochaines étapes d'élaboration du projet :

Projet à élaborer, en s'inspirant des expériences des lieux existants et des modalités d'action des « bébés-bus ». Il est à travailler avec les professionnels des territoires d'action sociale, les CAF, le réseau d'aide à la parentalité (REAAP) pour le finaliser. L'idée semble bien accueillie.

Un partenariat avec les collectivités locales est également nécessaire.

Indicateurs de suivis :

- nombre de séances, de communes d'implantation du bus
- nombre de participants : parents, enfants
- caractéristiques de la population touchée.

Délais : Lancement de la réflexion 4^{ème} trimestre 2006
Mise en œuvre opérationnelle dans l'année 2007

Acteurs

Elu référent : P. ADAM

Chef de projet/Référent : I. LE GOUILL – PMI

Partenaires internes : DILAS/Service Action sociale – Territoires d'Action Sociale

Partenaires externes : CAF / Municipalités / Communautés de communes/ associations